MAIRIE DE BEAUMONT DU LAC

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2004, n°1
Février 2004

LE MOT DU MAIRE

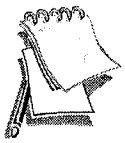
Le Maire, le Conseil Municipal et tout le personnel vous souhaitent à tous une excellente année 2004, pour vous et vos proches. Chacun de nous espère que durant cette année nous n'ayons pas à subir les conséquences d'une nouvelle canicule, même si en Limousin nous avons été relativement épargnés question santé. Le seul problème pour certains d'entre vous était lié à la baisse du Lac, quelques uns pensant que le Maire aurait pu....prévoir sans doute ? Plus grave pour les communes voisines puisque par convention nous avons dépanné Vauveix et Broussas qui n'avaient plus d'eau potable.

Souhaitons tous, la bienvenue à Delphine, nouvelle secrétaire qui sera principalement concernée par la gestion du Port.

Dans ce numéro :

Intercommunalité	2
Desserte routière	2
Décharge ...encore	2
Un peu d'histoire....	3
Effacement réseaux	3
Investissement 2003	3
Bilan saison 2003	4
Nouveaux arrivants	4
Etat civil	4
Mil'Pat	5
ADIL 87	5





INTERCOMMUNALITE

Les statuts de la Communauté de Communes « Les Portes de Vassivière » ont été adoptés par 11 communes sur 12.

Les communes adhérentes sont : BEAUMONT DU LAC, BUJALEUF, CHEISSOUX, DOMPS, EYMOUTIERS, NEDDE, PEYRAT-LE-CHÂTEAU, REMPNAT, ST AMAND LE PETIT, STE ANNE ST PRIEST, ST JULIEN LE PETIT.

Le siège social se trouve à EYMOUTIERS.

Les représentant de la commune sont les suivants :

Titulaires :

Madame J. LAMOUR et Monsieur V. CAILLAUDAUD

Suppléants :

Madame Y. PELEGE et Madame F. CONDEMINE.

Souhaitons tous que cette solution améliore la situation de nos petites communes dont la gestion devient de plus en plus difficile, suite à des subventions qui nous échappent de plus en plus .



DESSERTE ROUTIERE

Le SY.MI.VA. n'ayant pas la compétence pour ce service, il a été confié aux communes concernées.

A Beaumont depuis le 1er janvier 2004 une convention a été signée pour un an renouvelable avec Mademoiselle Angèlique Sénéjoux d'Eymoutiers. Seuls le trajet et la participation des usagers ont changé.

Quelques villages qui jusqu'ici n'avaient pas été pris en considération ont été ajoutés.

Le trajet est donc le suivant : départ à 9h00 de Beaumont puis La Virolle, Vassivière,Pierrefitte, Nergout, Vichez, Le Couffeix, Le Mazeau, Pert et Villemoujeanne.

La participation des usagers est de 2 Euros aller retour.

Ce service est assuré tous les jeudis (sauf jour férié) et les vendredis à la demande (**dans ce cas prévenir la Mairie le mercredi précédent avant 17h.**).



DECHARGE....ENCORE

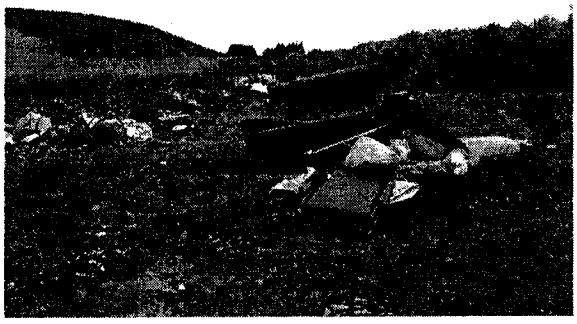


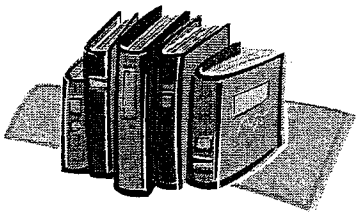
Photo à l'appui pour expliquer la colère et le découragement du Conseil municipal. La fermeture définitive de cette décharge est conditionnée par la mise en service de la déchetterie d'Eymoutiers, probablement dans le trimestre. Ensuite un service de ramassage des encombrants sera mis en œuvre. Quant à l'utilisation des containers il reste beaucoup à dire. Pas de loi obligeant les administrés à trier bien sûr, mais un peu de civisme de la part de chacun et de tous sont indispensables car rappelons le « Plus vous trierez moins vous paierez » et vous avez pu le constater ça coûte cher !!!

Cette taxe est calculée sur la valeur locative de la foncière bâtie, et les valeurs locatives ayant augmenté en 2003.....

UN PEU D'HISTOIRE ....Historique des Biens de section

Ces biens sont les terres des nobles qui ont été expropriés après la révolution au profit des communes. Mais pour ne pas pénaliser les paysans qui travaillaient ces biens, ceux-ci ont eu le droit de continuer à les exploiter. Encore aujourd'hui seul les habitants du village concerné par ces parcelles sont autorisés.

Les biens de section de Fumouse et du bourg ont été communalisés après toutes démarches nécessaires et légales.



Les seuls biens de section qui restent sur la commune sont : Pert : environ 75 ha , Pierrefitte : 3 ha et Vassivière : 1ha 22a 80ca.

Il est rappelé que toute vente de bois sur ces biens ne peut être faite que par la commune, le bénéfice de ces ventes servant aux aménagement sur les villages concernés.

EFFACEMENT RESEAUX DE NERGOUT 2ème TRANCHE

Les travaux doivent en principe commencer en avril. Ce retard est dû au désengagement de France Telecom qui ne veut plus financer les travaux de Génie Civil pour ses propres réseaux. Fallait il abandonner le projet? Fallait il laisser les poteaux ciment à disposition de France Telecom ?

Le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne et la commune se partageront donc le montant de ces travaux. Pour le reste, les conditions restent les mêmes : Génie Civil le S.E.H.V. subventionne à 100 %, les lampadaires à 40 %.

Souhaitons que ce deuxième chantier nous cause moins de soucis que le premier . Il sera mené dans les mêmes conditions étant donné qu'une grande majorité a apprécié l'existant.

INVESTISSEMENTS 2003

☞Remplacement :

- ↳ du matériel informatique : 5 429,84 € T.T.C.;
- ↳ du camion des cantonniers : 13 634,40 € T.T.C.

☞Forêts :

↳ Fumouse : les travaux de nettoyage et de reboisement ont été effectués : 20 580,98 € T.T.C., subventionnés à hauteur de 80 %.

↳ Nergout : les travaux sont en cours . Reboisement prévu en feuillus (chênes d'amérique et hêtres).

☞Travaux de voirie : 5 426,92 € T.T.C. Intervention sur le parking de Nergout, Chateaucourt, La Virolle.

☞Etude de Zonage d'assainissement : coût total : € H.T. subventionnée à 25 % par le Conseil Général et 50 % par l'Agence de l'Eau.

☞Effacement du réseau de Nergout 1ère tranche : 1er acompte : 23 691,79 € T.T.C., subvention : 7 923,68 €.

Une étude diagnostic du réseau d'eau potable est actuellement en cours.

MAIRIE DE BEAUMONT DU LAC

Le Bourg
87120 Beaumont du Lac

Téléphone : 05 55 69 15 62
Télécopie : 05 55 69 32 90

HORAIRES
Du Lundi au Vendredi :
9h00–12h00 et 14h00–17h00

Publication : Jacqueline LAMOUR
Mise en page : Stéphanie et Delphine
Impression : Stéphanie et Delphine
Distribution : La Poste

CALENDRRIER DES MANIFESTATIONS DU COMITE DES FÊTES

☞ ~~Soirée Cinéma - Crêpes : Samedi 14 février 2004 au Foyer à partir de 20h00.~~

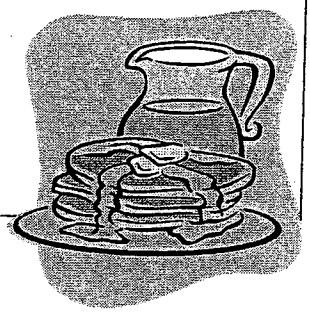
☞ Soirée jeux : Samedi 17 avril 2004 au Foyer à partir de 20h30.

☞ Journée du Printemps : Dimanche 9 mai 2004 dans le bourg de Beaumont à partir de 9h00.

☞ Vide-Greniers : Dimanche 4 juillet 2004 à l'étang et dans le bourg de Beaumont à partir de 9h00.

☞ Marchés de Beaumont du Lac : Du 4 juillet au 29 août 2004 les dimanches matin à l'étang de Beaumont à partir de 9h00.

Pour tout renseignement : 05 55 69 74 63
(répondeur).





QUELQUES RAPPELS :

☞ Responsabilité des riverains (art. R 161-24) du Code Rural et Forestier. Il faut signaler qu'au cours de 2003 la cime d'un sapin est tombée sur la rue des Mélèzes dans le lotissement et ceci en pleine journée. Les mini tempêtes étant de plus en plus fréquentes, je mets en garde les propriétaires concernés contre le danger qu'ils font courir aux autres.

☞ Les élections cantonales et régionales auront lieu le 21 mars et le 28 mars.

☞ Cette année la commune de Beaumont du lac n'est pas concernée par le recensement de la population.

DIVERS :

☞ Le Centre d'Art et de Paysage recherche un local à louer entre 60 et 80 m² (dont 20 m² pouvant être chauffé).

Pour tout renseignement et proposition contacter le : 05 55 69 27 27.

☞ Nous rappelons que les cassettes de Télé Millevaches sont disponibles gratuitement à la Mairie pour tous personne souhaitant les visionner.

☞ Nouveau plombier chauffagiste à Nergout : Monsieur ARNOULT Jean-françois

Tel. : 05 5569 55 76